

Éragny obtient le Label Or Commune Donneur

Depuis quelques années, la Ville d'Éragny s'engage dans une démarche citoyenne auprès de l'EFS (Établissement Français du Sang) afin de maintenir la certification Label "COMMUNE DONNEUR".

La Ville d'Éragny a confirmé son Label Commune Donneur et a été récompensée en 2023, en obtenant le "Label Or" valorisant l'implication de la commune et de ses habitants pour le don du sang.



Le Label COMMUNE DONNEUR symbolise et valorise l'engagement de la commune concrétisé dans ses actions menées en faveur du don de sang. Il est attribué en fonction de la nature, de la qualité et de la diversité de ces actions. Suivant l'importance et la force de son engagement, la collectivité candidate au label pourra se voir attribuer un label de niveau « bronze », « argent » et « or ».

Le Label COMMUNE DONNEUR est un bel outil au service de l'autosuffisance quantitative et qualitative en produits sanguins, de la région Ile-de-France. Il est le symbole de la contribution, indispensable et indéniable, des collectivités à une promotion large du don de sang auprès des citoyens.

Un label accordé pour 3 ans Le label est accordé pour une durée de 3 ans.

Il sera toutefois demandé à la collectivité labellisée de déposer dans la plateforme, dans un espace ad hoc, un rapport simple des actions menées en N+1 et N+2.

Un contrôle aléatoire pourra également être organisé au cours de la vie du Label, en année N+1 ou en année N+2. Les communes concernées en seront informées suffisamment à l'avance pour leur permettre de réunir les éléments nécessaires au contrôle (les justificatifs des actions fournis dans l'ancienne version du Label).

Une collectivité qui souhaiterait ne pas attendre la fin des 3 années pour accéder à un niveau supérieur du Label peut à tout moment (avant la fin de l'année N-1 du label souhaité) refaire acte de candidature et suivre à nouveau le processus de primo-accès au label (acte d'engagement, confirmation par le bureau du label d'accès au dossier de candidature pour renseignement dans la plateforme). Le label qui lui sera alors accordé pour une nouvelle période de 3 ans.

A l'issue des 3 ans, la collectivité qui souhaite le renouvellement de son Label doit, avant le 31 décembre de l'année N+2 l'exprimer via la rubrique « renouvellement » de la plateforme. Un rappel lui sera envoyé quelques semaines avant l'échéance, et à plusieurs reprises. Elle devra ensuite remplir à nouveau son dossier (cf plus haut).

L'octroi du Label COMMUNE DONNEUR sera matérialisé par un trophée indiquant le niveau du label « bronze », « argent » ou « or », le nom de la collectivité, et l'année d'obtention du Label. Les trophées seront remis aux collectivités dans le cadre du salon de l'Association des Maires d'Ile-de-France, partenaire du Label depuis sa création.

Infos pratiques

Pour connaître les dates des collectes de sang organisés proches de chez vous et tout savoir sur le don de sang : dondusang.efs.sante.fr ou rendez-vous sur la rubrique agenda de notre pour connaître la date de la **prochaine collecte organisée à Éragny.**

Liens utiles

[Le site internet de l'EFS](#)

[Campagne don du sang](#)

Contact

Maison du don EFS Cergy-Pontoise

2 Avenue de l'Ile-de-France
95300 Pontoise

Téléphone : 01 30 17 33 10